

Commune

District

## **Demande de dérogation aux mesures de protection des boisements hors-forêt en lien avec un permis de construire (procédure ordinaire et simplifiée)**

**(arbre isolé, alignement d'arbres, haie, bosquet, cordon boisé)**

*Selon la loi sur la protection de la nature et du paysage et son règlement (LPNat et RPNat), les boisements hors-forêt adaptés aux conditions locales et qui revêtent un intérêt écologique ou paysager sont protégés hors zone à bâtir dans toutes les régions, à l'exception de la région d'estivage. Outre ces dispositions, les communes protègent dans leur plan d'aménagement local les objets ayant une valeur écologique ou paysagère situés dans la zone à bâtir.*

Procédure ordinaire

Procédure simplifiée

### **Construction ou installation à une distance illégale**

Parcelle :

Coordonnées :

Distance minimale mentionnée dans le RCU :

m

Distance de construction prévue selon le projet :

m

Justification :

Type d'objet concerné :

Arbre

Alignement d'arbres

Haie

*Si le projet de construction ou installation porte atteinte à un boisement hors-forêt protégé, une mesure de compensation doit être définie (voir au verso). Un projet porte atteinte si la distance de construction est inférieure à la distance dans le tableau des recommandations du SFN, secteur nature et paysage.*

*(<https://www.fr.ch/sfn/energie-agriculture-et-environnement/faune-et-biodiversite/boisements-hors-foret>)*

### **Suppression**

#### **Informations sur l'objet**

Parcelle :

Coordonnées :

Type d'objet concerné :

Arbre

Alignement d'arbres

Haie

Arbre : Espèce(s)

Circonférence (à 1m d'hauteur)

Haie : Espèce(s)

Taille (longueur \* largeur)

Justification :

*Si le projet de construction ou installation nécessite la suppression d'un boisement hors-forêt protégé, une mesure de compensation doit être définie (voir en bas).*

---

**Mesure de compensation**

Plantation au même endroit

Plantation ailleurs

Compensation monétaire, montant :

Emplacement (parcelle / coordonnées) :

Espèces, nombre, taille (circonférence à 1m d'hauteur) :

Responsable de l'entretien :

***Le/la propriétaire foncier/ère s'engage à préserver à long terme la plantation de compensation.***

Remarques :

Le/la propriétaire foncier/ère :

Le/la requérant/e :

*Lieu, date :*

*Lieu, date :*

*Signature :*

*Signature :*

***Ce formulaire doit être intégré à la demande de permis pour la mise à l'enquête.***

***Les documents suivants sont à joindre avec la demande de dérogation aux mesures de protection :***

- photos de l'objet à supprimer ou de l'objet concerné par la construction à distance illégale*
- plan de situation avec emplacement de l'objet à supprimer et de la plantation de compensation*